

## Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1020402: autres enterprises que celles de la province de liege

En vigueur au 01/09/2022 (Dernière actualisation de la page 06/09/2022)

Indexation de 1% en 9/2022.

En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Sous-commission paritaire officielle (SCP 0204).

Pour le présent barème salarial, les salaires des jeunes ont été supprimés, ce qui démontre la volonté de la commission d'offrir aux jeunes les mêmes possibilités salariales qu'aux travailleurs âgés. Par conséquent, la CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

## 1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

Catégorie	Ancienneté (ans)		
	0	3	5
Manoeuvre	16.0426		
Spécialisé	16.2806		
Spécialisé +	16.5263		
Qualifié	16.8920	18.4156	18.5561
Qualifié +	18.6971	19.3343	19.4543